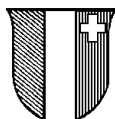


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 42, du 23 octobre 2015

Non soumis au référendum



**Décret
concernant la recevabilité matérielle
de l'initiative législative populaire cantonale
"Pour une maternité dans les Montagnes neuchâteloises"**

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 40 et 100 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000;

vu l'article 107 de la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984;

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 31 août 2015,

décète:

Article unique L'initiative législative populaire cantonale "Pour une maternité dans les Montagnes neuchâteloises", conçue sous la forme d'une proposition générale, est déclarée recevable.

Neuchâtel, le 29 septembre 2015

Au nom du Grand Conseil:

La présidente,
V. PANTILLON

La secrétaire générale,
J. PUG